



**CR CFDT-Météo du CSA**  
**Action Régionale Hexagonale**  
**2 juin 2026**

**1. Suivi des actions :**

- **Instruction relative à l'enchaînement des tâches pendant les vacances d'une part** (traité notamment en terme d'ergonomie via adapt11), **et articulation entre vacances de service posté et horaires bureaux d'autre part**. Sur ce dernier point, le GT portefeuille ([http://cf. ici le lien vers les pages « confluence » sur le sujet](http://cf.ici.le.lien.vers.les.pages.«confluence»sur.le.sujet)) n'avance pas aussi vite qu'espéré, les difficultés sont nombreuses. L'objectif est de fournir des éléments aux encadrants pour arbitrer, déléguer et suivre les tâches portefeuilles, ainsi que de sensibiliser les services centraux.
- **Instruction sur la création de postes d'adjoints supplémentaires dans les Divisions Services en DIRN et DIRIF**. Suite à la consultation des directeurs et des encadrants, pas de besoin identifié en DIRIF. Il est plus difficile de trancher en DIRN en raison de la fonction de référent territorial. Mais pas de création de poste envisagée par la direction car est jugé non prioritaire par la direction par rapport à d'autres besoins. Fluidifier les activités portefeuilles aidera les encadrants à gérer la charge de travail.
- **Poste de Conseiller de Prévention** (au niveau national) : proposé en interne, pas eu de candidat.
- **Tutorat des MC et CPR** : L'action de mutualisation des bonnes pratiques va se poursuivre.
- **Réponse formelle au courrier de nombreux prévisionnistes** concernant l'ajout d'un texte d'accompagnement des vigilances jaunes : mise en place d'une expérimentation, le groupe GT vigilance 6 a été saisi (un questionnaire sera envoyé aux prévis pour définir les modalités de l'expérimentation).
- **Fin des SPEZF et impact opérationnel du nouveau dispositif**. Il est un peu tôt pour tirer un bilan, le dispositif est encore en appropriation. Des questionnements des préfetures et COZ dans certaines régions (DIRIF, DIRNE). Ce nouveau dispositif renforce le rôle des MC dans le domaine institutionnel. Un bilan sera également fait avec la sécurité civile.
- **Instruire la pertinence en lien avec la DIROP de l'octroi d'indemnités de formation pour la tenue des ateliers vigilance infra départementale** : la direction annonce que l'animation de ces ateliers ne peut pas être considérée comme de la formation. La valorisation pourra se faire via le CIA (bonus collectif). Les représentants du personnel jugent pourtant que ces ateliers étaient proches d'une formation et que les frontières sont floues.

- **Formations.** La responsable de la formation permanente présente le bilan pour l'année 2025 : 3,5 jours de formation par agent (la cible est de 3). DIRIF et DIRO sont très légèrement en dessous de la cible. Ce chiffre est globalement stable sur les 3 dernières années. La responsable de la formation souhaite identifier des référents formation en région comme cela se faisait il y a quelques années. Concernant les formations obligatoires, des relances individuelles seront envoyées aux agents. Au 28/04/26, 80% ont suivis la formation laïcité (obligatoire en 2025), 31% la formation « gestes qui sauvent ». Pour les autres formations les chiffres sont assez bas à ce stade mais « les agents et manager se sont bien saisis du sujet ». En cas de non réalisation de ces formations, une pénalisation est envisagée au niveau du CIA, (les cas conjoncturels particuliers seront pris en compte).

- **Précisions sur la formation ATSEP :** MF doit se mettre en conformité avec l'annexe XIII du règlement UE ciel unique (les dérogations ou reports admis depuis 2020 ne sont plus tolérés par la DGAC). Les personnels techniques doivent avoir « des compétences requises, vérifiées et à jour ». Cela concerne tout membre du personnel autorisé qui est compétent pour faire entretenir, mettre hors exploitation et remettre en exploitation les équipements du système fonctionnel MET. Soit dans le périmètre du CSA-ARH : le technicien de maintenance à St-Pierre et Miquelon et les équipes support en DIR qui effectuent des interventions sur COBALT (dans l'attente de son remplacement). Le tronc commun de la formation sera intégré dans la formation initiale de l'ENM. Le calendrier est serré, MF doit être conforme fin 2026, les formations doivent donc être prêtes pour septembre 2026. L'élaboration des supports est bien avancée, reste à étudier dans le détail les modalités d'évaluation (QCM).

Un espace confluence est à disposition des agents pour plus d'informations : <http://confluence.meteo.fr/spaces/DIRSO/pages/669285542/Formation+ATSEP>. Un webinaire sera également proposé.

- **Gestion des contractuels :** un webinaire a eu lieu le 19 mars. En revanche la communication vers les agents à propos des règles de CDIisation n'a pas encore été faite. Une note DRH existe, transmise aux encadrants. La note 2026 n'est pas encore sortie, mais la direction nous donne connaissance de la note 2025. Cette note donne le cadre. Concernant le nombre de CDIisation, la direction rappelle que c'est le contrôleur budgétaire qui a le dernier mot. Il faut faire des compromis et prioriser (ex : centres de montage).

- **Avancement de l'instruction « nouvelle offre VH ».** 2 ateliers ont eu lieu sur le sujet afin dans un 1er temps d'identifier de nouvelles activités commerciales pour les prévisionnistes (si un gain de temps est possible par ailleurs). Les pistes retenues doivent être formalisées par la D2C. La réflexion sur la réorganisation des vacations MC viendra dans un 2nd temps, en lien avec la nouvelle offre (rappel de ce qui est envisagé à terme : automatisation si pas de dépassement de seuil prévu, expertise seulement si on dépasse le seuil). La mise en place de l'offre n'est pas prévue pour la prochaine VH mais pour la VH 2027-2028.

- **Fournir les données relatives aux heures écrêtées en 2025.** La direction nous fournit les données du périmètre ARH. On note des gros dépassements (3 agents sont à plus de 100 heures). La moyenne est de 46 heures. La direction rappelle que les directeurs en région doivent arbitrer et aider à prioriser, déléguer, etc. Une arbitrage des sollicitations est fait au niveau de la Dir DSR.

## **2. DO organisation prestation avalanches du Centre de Chamonix.**

Cela concerne 2 contrats, pour la société du tunnel du Mont Blanc d'une part, et la communauté de commune de Chamonix d'autre part. Une nouvelle organisation est nécessaire car les deux agents qui réalisaient auparavant la prestation sont partis ou vont partir à la retraite. La prestation reposera sur une équipe plus large. Plusieurs concertations ont eu lieu avec les agents.

Le principe : une vacation opérationnelle de 7h30 à 12h30. En cas d'enjeux faibles, l'agent peut choisir de raccourcir sa vacation, ou de la conserver en réalisant des activités portefeuilles qui seront tracées. En cas d'enjeux, des bulletins doivent être produits en fin de matinée (cela concerne environ 25 jours durant 7 mois), et plus rarement (environ 5 jours) la vacation nécessite d'être rallongée jusqu'en fin d'après-midi. Cette prolongation est faite selon le principe de la vacation exceptionnelle avec bonification horaire.

La CFDT rappelle que dans le cadre des vacances exceptionnelles, l'agent doit être **volontaire**, et donc **ne doit subir aucune pression** de son encadrement s'il ne souhaite pas prolonger sa vacation. Le risque est donc que la prestation ne soit pas assurée l'après-midi : la direction dit assumer ce risque. La CFDT-Météo souhaite que soit inscrit très clairement cette mention de volontariat dans le document. Des amendements sont faits dans ce sens, mais nous souhaitons plus de temps pour étudier ces changements, d'où un vote contre (unanime de toutes les OS, d'où une re-convocation dans 15 jours).

## **3. Questions diverses**

**Lâcher de ballon St Pierre et Miquelon** : des Volontaires du Service Civique de l'IPEV (institut polaire) participent actuellement au radiosondage (convention payante), et cela pourrait être remis en cause car l'IPEV va être intégré dans l'IFREMER. Rien n'est décidé à ce stade, un premier point a été fait avec le directeur de l'IPEV pour trouver une solution.